

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 20/03/2026

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	20 %	822.10 €
1 ^{er} Adjoint	10.89 %	447.64 €
2 ^{ème} Adjoint	10.89 %	447.64 €
3 ^{ème} Adjoint	0	0 €
1 ^{er} conseiller délégué		
2 ^{ème} conseiller délégué		